CONSEIL
DES COMMUNAUTÉS
CULTURELLES
ET DE L'IMMIGRATION
DU QUÉBEC

PROFIL STATISTIQUE DES REVENDICATEURS

DU

STATUT DE RÉFUGIÉ

"Étude sur les personnes entrées au Québec de 1983 à 1985
et qui ont demandé le statut de réfugié
après leur arrivée au pays"

Québec

PROFIL STATISTIQUE DES REVENDICATEURS

DU

STATUT DE RÉFUGIÉ

"Étude sur les personnes entrées au Québec de 1983 à 1985
et qui ont demandé le statut de réfugié
après leur arrivée au pays" .

ISBN 2-550-17027-X
Dépôt légal: premier trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

Bertrand Lebel
Agent de recherche
Janvier 1987

TABLE DES MATIERES

	Page
SOMMAIRE	3
Introduction	6
Estimation de la population	10
Rythme des entrées	12
Pays d'origine des revendicateurs	13
Sexe, âge et état civil	19
Connaissance du français et de l'anglais	23
Scolarité	26
Expérience professionnelle et emploi projeté	28
Offre d'emploi et présence d'amis au Québec	33
Annexe technique - le traitement des données - la représentativité de l'échantillon par rapport à la population des revendicateurs - les formulaires utilisés	35
Annexe 2: Revendicateurs entrés au Québec en 1986	

Note: Par commodité, les termes génériques sont utilisés dans ce document pour désigner des personnes, des fonctions et des titres. Les lecteurs et lectrices sont invités à les adapter au masculin ou au féminin lorsque le contexte s'y prête.

SOMMAIRE

Les personnes qui viennent au Québec pour demander individuellement le statut de réfugié sont de plus en plus nombreuses. Le gouvernement du Canada, en collaboration avec celui du Québec, a d'ailleurs récemment mis en place un programme administratif de régularisation du statut des revendicateurs entrés au pays avant le 21 mai 1986 et une procédure accélérée d'examen pour les nouveaux cas reçus depuis cette date.

Pour améliorer la connaissance de ce phénomène, le conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration publie ici un portrait statistique de ces personnes, fondé sur un échantillon des dossiers traités au Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration de 1983 à 1985.

L'estimation du nombre réel des revendicateurs qui habitent le Québec est difficile à établir, principalement parce que certains d'entre eux ont déjà quitté la province pour d'autres destinations sans toujours en aviser les autorités gouvernementales. En se fiant aux dossiers ouverts au ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration, de janvier 1983 à décembre 1985, et en ajoutant les résultats préliminaires pour 1986, on dénombre 20 600 demandeurs du statut de réfugié et environ 6 200 dépendants.

Près de 60% des revendicateurs arrivés de 1983 à 1985 proviennent des divers pays suivants: Sri-Lanka, San Salvador, République Dominicaine et Haiti. En considérant les 20 principaux pays d'origine, on constate qu'ils sont nés à 35% en Asie, à 31% dans les Antilles et en Amérique Centrale, à 13% au Moyen-Orient, à 5% en Amérique du Sud et à 4.5% en Europe de l'Est.

Plus des trois quarts d'entre eux sont de sexe masculin. Toutefois, de grandes variations s'observent selon les pays d'origine. Par exemple, les revendicateurs du Bangladesh, de l'Iran, du Sri Lanka et du Ghana sont des hommes à plus de 90%, tandis que ceux de la Jamaique et de Haiti sont des femmes à 60%.

La moyenne d'âge est de 28 ans et avoisine celle des immigrants habituels du Québec, laquelle est de 29 ans. Les revendicateurs sont surtout des célibataires (73%), alors que l'immigration régulière compte une majorité de gens mariés (55%).

Issus de pays qui faisaient jadis partie de l'Empire Britannique, les revendicateurs auraient une meilleure connaissance de l'anglais (67%) que du français (30%). Comparativemént aux immigrants réguliers, ils seraient moins nombreux à comprendre le français (30% vs 39%), plus nombreux à comprendre l'anglais (67% vs 36%) et moins nombreux à ne comprendre aucune de ces deux langues (23% vs 38%).

Dans l'ensemble, les revendicateurs sont très scolarisés quoiqu'un peu moins que les immigrants réguliers; ils sont moins nombreux que ces derniers à avoir complété des études primaires, mais plus nombreux à avoir fréquenté des écoles secondaires.

Dans leur pays d'origine, leur expérience professionnelle s'est réalisée surtout dans le secteur de la fabrication, du bâtiment et de la transformation (35%), dans la vente et les services (20%), dans le travail de bureau (15%) et dans le secteur administratif et professionnel (14%). Réalistes, ils projettent de travailler surtout dans la transformation (55%). Ils sont moins nombreux à espérer travailler dans la vente et les services (13%) ou dans le secteur clérical (9%). Un même pourcentage (14%) espère pouvoir occuper un poste administratif ou professionnel.

Enfin, l'expérience professionnelle des revendicateurs, révélée par le dernier emploi occupé dans le pays d'origine,est quelque peu différente de celle des immigrants et des non-immigrants du Québec. Ainsi, ils sont plus nombreux que le reste de la population à avoir occupé des postes de cols bleus et sont sous-représentés dans les emplois d'administrateurs et de professionnels.

INTRODUCTION

Même s'il en est arrivé environ 11 000 au Québec de 1983 à 1985, et presqu'autant pour la seule année 1986, les revendicateurs du statut de réfugié sont mal connus. Pratiquement personne ne sait exactement d'où ils viennent, quelles langues ils parlent, si ce sont surtout des hommes ou des femmes, s'ils arrivent avec des dépendants, quelle préparation scolaire ils ont, quelles occupations ils avaient dans leur pays d'origine et quels genres d'emplois ils espèrent occuper au Québec[1].

Par cette publication, le Conseil des Communautés Culturelles et de l'Immigration veut apporter certaines réponses à ces questions. Nous espérons que les personnes intéressées pourront ainsi mieux connaître cette catégorie spéciale d'immigrants potentiels et agir en conséquence.

[1] Rappelons que les revendicateurs dont il est question dans la présente étude sont des personnes qui demandent le statut de réfugiés une fois arrivés au Canada et qui sont en attente d'une décision à cet effet. Il ne s'agit donc pas de réfugiés au sens strict dans la mesure où ce statut ne leur a pas encore été accordé.

De telles informations sont d'autant plus nécessaires que le mouvement s'est poursuivi et même amplifié en 1986, en outre, les premiers chiffres obtenus pour 1987 confirment cette tendance.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec, en plus d'offrir les services tels l'aide sociale, l'assurance-maladie et l'aide juridique, a obtenu pour la première fois du gouvernement fédéral de participer à la sélection de ces revendicateurs.

Les deux paliers de gouvernement sont en effet convenus, pour cette opération spéciale, de se partager les tâches. Leur collaboration se fait selon les modalités suivantes: le ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration du Québec évalue les candidatures en regard des facteurs associés à l'employabilité (stabilité et durée d'emploi, rémunération, expérience, qualifications, scolarité, connaissance linguistique); il émet ensuite une opinion sur chacun des cas (acceptation ou refus) et la transmet à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. Celle-ci procède alors à l'évaluation des candidats sous l'angle des obligations familiales et de l'adaptabilité (présence de parents au Canada, motivation, esprit d'initiative, etc) et prend la décision finale. Lorsque les deux parties ont des opinions divergentes, des discussions additionnelles ont lieu avant que la décision définitive ne soit prise. En outre, le fédéral peut accepter, pour des raisons humanitaires, des candidats qui auraient été refusés aux étapes précédentes.

Plusieurs organismes publics et privés, certains déjà sollicités par cette nouvelle clientèle, devraient pouvoir bénéficier des informations que le Conseil a pu rassembler.

Nous tenons à remercier plus particulièrement le Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec de sa bienveillante collaboration, puisque les données de ce portrait statistique proviennent de deux formulaires qu'il a administré aux revendicateurs.

SOURCE DES DONNÉES

Le premier formulaire, "l'attestation d'identité", fournit des données très générales (pays de citoyenneté, âge, sexe, nombre de dépendants, mois et année d'ouverture du dossier). Le ministère, ayant prévu la codification des données, celles-ci ont été compilées régulièrement par le Service Organisation et Systèmes. Toutefois, pour disposer de données socio-économiques, (compétence linguistique, scolarité, expérience et aspirations professionnelles), il a fallu recourir aux informations contenues sur un deuxième formulaire, intitulé " demande de certificat de sélection", lequel est habituellement complété par le revendicateur lui-même.

Puisque ce second formulaire n'était pas informatisé, le Conseil a obtenu du Ministère un échantillon de 10% des dossiers de revendicateurs entrés au Québec du 1er janvier 1983 au 31 décembre 1985. Ainsi, 1 030 copies anonymes de ces formulaires ont été transmises au conseil des Communautés Culturelles et de l'Immigration. La firme CREATEC s'est vue confier le soin de procéder, sous la direction du Conseil, à la codification des données et à la production des tableaux statistiques appropriés. Une copie des formulaires utilisés et des détails techniques sur la représentativité de l'échantillonnage et sur la codification des données se retrouvent en annexe.

Rappelons que ce portrait statistique constitue pour le Conseil une deuxième publication sur la question des revendicateurs, puisqu'en août 1985, il éditait son Avis sur les recommandations relatives au programme de reconnaissance au Canada du statut de réfugié.*

* Il s'agit d'un avis sur le rapport fédéral préparé par M. W. Gunther Plaut, lequel recommande des mesures pour accélérer le traitement des demandes déposées au Canada par les revendicateurs du statut de réfugié.

ESTIMATION DE LA POPULATION VISÉE

On estime à environ 11 000 le nombre de revendicateurs du statut de réfugié entrés au Québec de 1983 à 1985. Au cours de cette période, le même nombre aurait revendiqué ce statut dans l'ensemble des autres provinces canadiennes.

En additionnant les quelque 9 600 nouveaux cas reçus au ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration au cours de 1986, près de 20 600 demandes de reconnaissance du statut de réfugié ont été enregistrées au Québec depuis 1983.

La population totale des revendicateurs ne peut cependant être estimée complètement sans tenir compte des dépendants qui les accompagnent. Selon les données fournies par le formulaire d'attestation d'identité du ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration, les dépendants constitueraient un peu moins du tiers de l'ensemble des requérants principaux. En appliquant un taux de 30% aux 20 600 inscriptions déposées depuis 1983, on en arrive à déterminer qu'environ 27 000 personnes seraient comprises dans le récent mouvement des revendicateurs entrés au Québec de 1983 à 1986.

Toutefois, il est loin d'être certain que toutes ces personnes résident toujours au Québec. Un nombre encore indéterminé d'entre elles ont quitté le Québec à destination d'une autre province ou des Etats-Unis. Il sera cependant possible d'avoir une bonne idée du nombre de personnes qui habiteront toujours au Québec quand prendra fin, en avril 1987, la procédure accélérée d'examen des cas reçus avant le 21 mai 1986. Ces chiffres, bien sûr, ne pourront tenir compte de toutes les personnes arrivées au Canada depuis cette date.

RYTHME DES ENTRÉES PAR ANNÉE ET PAR MOIS

Sur les 9 500 * demandeurs de statut de réfugié que les fonctionnaires fédéraux ont référés au ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration de 1983 à 1985,pour y obtenir l'accès aux services sociaux et de santé, 20% sont arrivés au Québec en 1983, 27% durant l'année 1984 et 53% en 1985. Quant à 1986, le rythme des entrées, plus élevé que celui observé en 1985, a fait en sorte que le volume global des entrées pour cette seule année a dépassé les 9 000 demandes. Notons que, comme par les années antérieures, le rythme des entrées en 1986 a augmenté au cours de l'été et de l'automne pour culminer en décembre avec plus de 1 700 demandes. Cela constitue une croissance de 90% par rapport à 1985.

Nul ne sait si ce rythme continuera à augmenter d'année en année. Cela dépendra à la fois de la situation internationale, des politiques des autres pays et de celle du Canada. A cet égard, une nouvelle législation touchant ce type de réfugiés a été élaborée au cours des derniers mois dans les officines fédérales et serait déposée prochainement à la Chambre des Communes.

* Ce chiffre ne comprend que les personnes qui avaient un dossier actif au M.C.C.I. en janvier 1986, c'est-à-dire les revendicateurs qui n'étaient pas reconnus comme réfugiés par les autorités fédérales et ceux qui n'avaient pas avisé le M.C.C.I. de leur départ, s'ils avaient déménagé hors du Québec.

PAYS D'ORIGINE DES REVENDICATEURS

Des données complètes concernant l'ensemble des revendicateurs entrés de 1983 à 1985 ont pu être obtenues du M.C.C.I. Parmi celles-ci figure le pays de citoyenneté des revendicateurs qui correspond, dans plus de 98% des cas, à leur pays de naissance. Cette adéquation presque parfaite entre le pays de citoyenneté et le pays de naissance, qui caractérise les revendicateurs et les réfugiés en général, nous autorisera plus loin à établir une comparaison avec le pays de naissance des immigrants réguliers du Québec (1).

Le tableau 1 présente les 20 principaux pays de citoyenneté des revendicateurs pour les années 1983, 1984 et 1985. Ces 20 pays comprennent 90% des revendicateurs. Toutefois, avec l'augmentation progressive des entrées d'une année à l'autre, ces 20 pays diminuent légèrement en importance (de 93.2% en 1983 à 87.5% en 1985), quelques nouveaux pays apparaissant désormais sur la liste.

(1) L'annexe II présente la liste des vingt principaux pays de naissance pour l'année 1986.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES REVENDICATEURS ENTRÉS AU QUÉBEC DE 1983 A 1985 SELON LES 20 PRINCIPAUX PAYS DE CITOYENNETÉ

	1983		1984		1985		TOTAL	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Sri-Lanka	636	33,1	514	20,2	1 422	28,4	2 572	27,2
Iran	204	10,6	281	11,0	488	9,2	973	10,3
Salvador	162	8,4	380	14,9	279	5,6	821	8,7
Rép.Dominicaine	19	0,9	254	10,0	491	9,8	764	8,1
Haiti	64	3,3	126	4,9	397	7,9	587	6,2
Bangladesh	364	18,9	91	3,6	57	1,1	512	5,4
Guatemala	96	5,0	171	6,7	97	1,9	364	3,8
Pérou	63	3,3	114	4,5	86	1,7	263	2,8
Jamaique	17	0,8	68	2,7	162	3,2	247	2,6
Ghana	5	0,2	6	0,2	206	4,1	217	2,3
Afghanistan	36	1,8	50	1,9	10	2,0	187	2,0
Guyane	19	1,0	87	3,4	63	1,2	169	1,8
Liban	31	1,6	52	2,0	84	1,7	167	1,8
Pologne	21	1,0	31	1,2	96	1,9	148	1,6
Inde	19	0,9	19	0,7	105	2,1	143	1,5
Chili	21	1,0	31	1,2	69	1,4	121	1,3
Bolivie	6	0,3	25	0,0	46	0,9	77	0,8
Tchécoslovaquie	11	0,6	31	1,2	33	0,6	75	0,8
Pakistan	2	0,1	4	0,1	62	1,2	68	0,7
Égypte	5	0,3	7	0,2	34	0,7	46	0,5
Total des 20 pays	1 791	93,2%	2 342	92,0%	4 378	87,5%	8 521	90,0%
Total de tous les pays	1 922	100,0%	2 546	100,0%	5 003	100,0%	9 471	100,0%

On peut remarquer de grandes différences entre les pays selon qu'ils suivent ou non le rythme annuel moyen des entrées au Québec (20% en 1983, 27% en 1984 et 53% en 1985). Certains pays de citoyenneté (et de naissance) ont vu leurs entrées bondir considérablement en 1985, alors que d'autres pays ont connu une baisse remarquable en 1985. Dans cet esprit nous avons procédé au classement suivant des 20 principaux pays:

- pays qui suivent le pourcentage annuel moyen observé de 1983 à 1985:

  Sri Lanka, Inde, Afghanistan, Liban, Chili

- pays à forte augmentation des entrées en 1985:

  Haiti, Ghana, Inde, Pakistan, Egypte.

- pays à faible augmentation des entrées en 1985:

  République dominicaine, Jamaique, Pologne, Bolivie.

- pays à diminution relative en 1985:

  El Salvador, Bangladesh, Guatemala, Pérou, Guyane, Tchécoslovaquie

Essayons maintenant de vérifier si ces revendicateurs proviennent ou non des mêmes pays que les récents immigrants arrivés au Québec au cours des dernières années. Étant donné que chez les revendicateurs le pays de citoyenneté se confond avec le pays de naissance, le tableau 2 permet la comparaison avec les immigrants admis au Québec de 1975 à 1984 selon les 15 principaux pays de naissance.

Nous notons d'abord que les cinq principaux pays d'origine des revendicateurs regroupent 60% d'entre eux, alors que chez les immigrants les cinq principaux pays n'en rassemblent que 36%. C'est dire combien le phénomène des revendicateurs est fortement concentré dans quelques pays alors que l'immigration régulière en touche une plus grande variété. Par ailleurs, observons que cinq pays seulement figurent sur les deux listes, à savoir: Haiti, Liban, Chili, Pologne, Inde, c'est-à-dire cinq pays situés dans chacune des grandes régions du globe.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES IMMIGRANTS ADMIS AU QUÉBEC SELON LES 15 PRINCIPAUX PAYS DE NAISSANCE, 1975 - 1984

PAYS DE NAISSANCE	1975 - 1984	
	nombre	%
. Haiti	23 893	11,6
. Vietnam	18 283	8,9
. France	13 207	6,4
. Etats-Unis	10 475	5,1
. Royaume-Uni	9 146	4,4
. Liban	7 458	3,6
. Kampuchéa	6 225	3,0
. Inde	6 206	3,0
. Portugal	6 026	2,9
. Italie	5 953	2,9
. Maroc	4 660	2,3
. Chine populaire	4 420	2,1
. Chili	4 258	2,1
. Grèce	4 123	2,0
. Pologne	3 855	1,9
. Autres pays	77 752	37,8
TOTAL	205 940	100,0%

Source: Direction de la recherche, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Les deux listes de pays présentent d'autres différences appréciables. Chez les immigrants, les pays de l'Europe de l'Ouest et les États-Unis conservent encore une place importante à titre de pays d'origine, alors que chez les revendicateurs les pays fortement industrialisés de l'Atlantique-Nord n'occupent qu'une place minime.

Si les réfugiés des années cinquante comprenaient essentiellement des personnes déplacées en Europe suite à la Seconde Guerre mondiale, le phénomène vécu actuellement par les revendicateurs du statut de réfugié touche presque exclusivement les pays du Tiers-Monde, là où les changements politiques apportent leur lot de guerres civiles, d'exclusions, de dépossessions, de tortures, etc.

En regroupant les 20 principaux pays d'origine par grandes régions du monde, on peut constater que les revendicateurs qui ont déposé au Québec une demande de reconnaissance du statut de réfugié sont originaires d'Asie à 35% (Sri Lanka, Inde, Pakistan, Bangladesh), des Antilles et d'Amérique centrale à 31%, du Moyen-Orient à 13% (Liban, Egypte, Iran), d'Amérique du Sud à 5% (Chili, Bolivie, Pérou) et de trois pays du bloc de l'Est à 4.5% (Pologne, Tchécoslovaquie et Afghanistan). Un seul pays de l'Afrique envoie un contingent appréciable de réfugiés à destination du Québec; il s'agit du Ghana.

SEXE, AGE ET ÉTAT CIVIL

Il est remarquable de voir que plus des trois quarts des revendicateurs sont de sexe masculin (78.1%), alors que dans l'immigration régulière du Québec, les deux sexes sont également représentés (tableau 3A). Toutefois de 1983 à 1985, la part relative des femmes tend à augmenter passant de 11.6% en 1983 à 24.4% en 1985. Par ailleurs, ces proportions générales cachent de très grandes variations selon les pays d'origine. Les revendicateurs du Bangladesh, de l'Iran, du Sri Lanka et du Ghana sont masculins à plus de 90%, ceux de la Jamaique et de Haiti comprennent 60% de femmes, tandis que pour quatre autres pays (El Salvador, Pérou, République Dominicaine et Guatemala) les femmes dépassent la moyenne de 22% et représentent entre 24 et 42% du mouvement.

La moyenne d'âge des revendicateurs (28 ans), avoisine de très près celle des immigrants habituels du Québec, qui est de 29 ans. Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes dans le groupe d'âge 20-29 ans, alors que les femmes occupent une plus grande place chez les moins de 20 ans et chez ceux qui ont 30 ans et plus.

L'état civil nous en apprend également beaucoup sur les revendicateurs (tableau 3B). Ceux-ci sont célibataires ou fiancés à 73%, mariés à 23%, divorcés, séparés ou veufs dans 4% des cas. Cette situation contraste fortement avec l'immigration récente, qui est composée à 55% de gens mariés, à 37% de célibataires et à 8% de veufs, séparés et divorcés.

TABLEAU 3 A

RÉPARTITION DES REVENDICATEURS ENTRÉS AU QUÉBEC DE 1983 A 1985 SELON LE SEXE, PAR CATÉGORIE D'ÉTAT CIVIL

État civil	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
célibataires	78,3	21,7	100%
mariés	83,6	16,4	100%
séparés, divorcés ou veufs	50,0	50,0	100%
Total	78,3%	21,7%	100%

TABLEAU 3 B

RÉPARTITION DES REVENDICATEURS ENTRÉS AU QUÉBEC
DE 1983 A 1985
SELON L'ÉTAT CIVIL, PAR SEXE

État civil	Sexe		Total
	masculin	féminin	
célibataires ou fiancés	73,1	73,1	73,1
mariés	24,3	17,2	22,7
séparés, divorcés ou veufs	2,6	9,5	4,1
Total	100%	100%	100%

Par ailleurs, la même proportion de revendicateurs célibataires et fiancés apparaît chez les hommes et les femmes. Toutefois, les hommes occupent un pourcentage plus élevé que les femmes dans la catégorie des personnes mariées alors que la situation inverse se produit dans le cas des personnes possédant une autre statut.

Comme le formulaire "Demande de certificat de sélection" du ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration ne permet pas de distinguer si les dépendants accompagnent les requérants principaux ou non, nous ne sommes pas en mesure d'obtenir une image exacte des dépendants qui vivent au Québec. Tout ce qu'il est possible de dire c'est que le mouvement actuel des revendicateurs au Québec entraîne avec lui 30% de personnes dépendantes. Autrement dit, pour trois revendicateurs qui entrent au Québec, il y a un dépendant qui les accompagne.

CONNAISSANCE DU FRANCAIS ET DE L'ANGLAIS

Certaines réserves s'imposent ici. La question posée sur le formulaire "Demande de Certificat de Sélection" du ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration pour déterminer des connaissances des langues ne permet pas de mesurer cette variable de façon satisfaisante. Il y a lieu de souligner que les renseignements qui portent sur la compréhension générale de la langue française sont fournis par le revendicateur lui-même et non par un agent d'immigration comme c'est le cas pour les candidats à l'immigration. Quoiqu'il en soit, selon les données obtenues, 13% des revendicateurs affirment comprendre couramment le français, 17% un peu et 70% ne donnent pas de réponse (tableau 4).

Selon ces mêmes données, les femmes auraient une compréhension du français légèrement supérieure à celle des hommes, alors que les plus jeunes (25 ans et moins) et les plus âgés (40 ans et plus) seraient moins compétents. Les célibataires et les gens mariés auraient une compétence semblable en français alors que les personnes des autres catégories d'état civil feraient montre d'une habileté supérieure.

Le niveau de compréhension de la langue anglaise serait plus élevé. Alors que 30% des revendicateurs ont une certaine compréhension du francais, 66.6% d'entre eux déclarent comprendre couramment ou un peu l'anglais. Face à la langue anglaise, les différences quant au sexe sont très grandes: les hommes sont nettement plus compétents que les femmes.

TABLEAU 4

COMPRÉHENSION DU FRANCAIS ET DE L'ANGLAIS PAR SEXE CHEZ LES REVENDICATEURS ENTRÉS AU QUÉBEC DE 1983 à 1985.

NIVEAU DE COMPRÉHENSION	FRANCAIS			ANGLAIS		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Couramment	12,1%	15,5%	13%	47,4%	25,7%	43%
un peu	17,1%	20,0%	17%	26,2%	15,9%	24%
pas de réponse ou pas du tout	70,8%	64,5%	70%	26,3%	58,4%	33%

En prenant en compte la connaissance des deux langues, on peut calculer que 23% des revendicateurs auraient une compréhension nulle du français et de l'anglais. Il est étonnant de constater que chez les immigrants réguliers du Québec cette proportion s'élève à près de 36%. Pour expliquer en partie cet écart important, sachons que la connaissance de l'anglais serait proportionnellement deux fois plus répandue chez les revendicateurs que chez les immigrants habituels. Ce seul fait contribue fortement à réduire la proportion de ceux qui ne connaissent ni le français ni l'anglais. Notons que chez les immigrants réguliers arrivés au Québec entre 1975 et 1984, l'estimation de la connaissance du français et de l'anglais donnait les résultats suivants: français seulement (28%), français et anglais (11%), anglais seulement (25%), ni français ni anglais (36%)*.

On voit qu'à l'instar de l'immigration régulière, la connaissance de la langue française est moins répandue que celle des autres langues chez les revendicateurs. C'est cette réalité qui a amené le gouvernement du Québec à développer depuis plusieurs années des mesures de francisation, telles que l'inscription obligatoire des enfants d'âge scolaire à l'école française et l'incitation des adultes à utiliser le réseau des COFI, les cours intensifs ou les cours sur mesure gérés par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Les principales autres langues connues et mentionnées par les revendicateurs sont les suivantes: tamil (30%), espagnol (29%), persan (8%), farsi (5%), créole (5%), bengali (5%), allemand (3%).

* Source: M.C.C.I., Direction de la recherche

SCOLARITÉ

Les données sur la préparation scolaire des revendicateurs indiquent que dans l'ensemble les revendicateurs sont très scolarisés, quoiqu'un peu moins que les immigrants réguliers. Le tableau 5 présente le niveau de scolarisation selon trois grandes catégories et selon le sexe. La répartition par sexe montre que les femmes sont plus représentées dans la catégorie des moins de 10 ans de scolarité et sont moins nombreuses dans la catégorie des 14 années et plus de scolarité.

TABLEAU 5

SCOLARITÉ DES REVENDICATEURS
SELON TROIS CATÉGORIES D'ANNÉES ET
SELON LE SEXE

1983 - 1985, QUÉBEC

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
1 - Les moins de 10 ans de scolarité	19%	34%	23%
2 - De 10 à 13 ans de scolarité	50%	47%	49%
3 - Les 14 ans et plus de scolarité	31%	19%	29%
	100%	100%	100%

Le tableau suivant (tableau 6) compare les revendicateurs avec les immigrants entrés au Québec entre 1971 et 1981. On peut y constater que les revendicateurs sont un peu moins bien scolarisés que les immigrants réguliers, mais par contre ils sont moins représentés dans la catégorie faiblement scolarisée (0 à 6 années de scolarité) et ils sont plus nombreux dans la catégorie intermédiaire (7 à 11 années de scolarité).

TABLEAU 6

SCOLARITÉ DES REVENDICATEURS SELON LES CATÉGORIES DE SCOLARITÉ DES IMMIGRANTS ENTRÉS AU QUÉBEC ENTRE 1971 ET 1981.

Années de Scolarité	Immigrants au Québec 1971-1981	Revendicateurs entrés au Québec 1983-1985
0 à 6 ans	15%	9%
7 à 11 ans	19%	34%
plus de 12 ans	66%	57%
	100%	100$

En somme, il faut retenir ici que les revendicateurs atteignent des niveaux de scolarité comparables à ceux des immigrants réguliers astreints au processus de sélection.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET EMPLOI PROJETÉ

Nous avons pu exploiter à des fins statistiques trois types d'information sur les caractéristiques associées à l'emploi des revendicateurs: la profession du requérant, le dernier emploi dans son pays d'origine et l'emploi projeté au Québec lors de son arrivée. Le tableau 7 fournit une intéressante comparaison entre ces trois éléments.

TABLEAU 7

PROFESSION, DERNIER EMPLOI DANS LE PAYS D'ORIGINE ET EMPLOI PROJETÉ AU QUÉBEC PAR LES REVENDICATEURS ENTRÉS DE 1983 A 1985.

	Profession	Dernier emploi	Emploi projeté
Sans emploi	16,5%	4,8%	0,4%
Étudiants	14,7%	3,4%	4,7%
Administrateurs et professionnels (11 à 37)*	11,4%	14,3%	14,2%
Travail de bureau (41)*	7,7%	15,1%	9,3%
Vente et services (51 et 61)*	14,7%	20,1%	13,2%
Agriculture (71)*	2,4%	5,2%	1,0%
Travailleurs en fabrication, bâtiment, transformation (81 à 87)*	28,9%	34,7%	55,4%
Autres professions	3,7%	2,4%	1,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

* Les codes numériques des grands groupes de la C.C.D.P. (Classification canadienne des professions)

La lecture de ce tableau nous apprend que dans leur pays d'origine, près du tiers des revendicateurs ne déclarent pas de profession définie, soit parce qu'ils n'occupaient pas d'emploi (16,5%), soit parce qu'ils étudiaient (14,7%). Une fois entrés au Québec, très peu de revendicateurs envisagent de se soustraire au travail rémunéré: 4.7% prévoient étudier et seulement 0,4% estiment qu'ils n'occuperont pas un emploi.

Par ailleurs, on voit que les revendicateurs ont une évaluation assez juste de leurs chances d'obtenir un emploi semblable à celui qu'ils ont occupé dans leur pays d'origine. Les revendicateurs font preuve de réalisme en prévoyant travailler surtout dans des emplois de type manuel: 55.5% croient obtenir un emploi dans les domaines de la fabrication, du bâtiment et de la transformation, alors que seulement 34.7% des revendicateurs détenaient de tels emplois dans leurs pays d'origine. Ils estiment avoir moins de chance de travailler dans un bureau, dans la vente ou encore dans l'agriculture. Ceux qui ont travaillé dans les domaines administratifs et professionnels croient pouvoir se procurer au Québec un emploi dans ces mêmes domaines.

Il est reconnu que les barrières linguistiques et culturelles sont assez fortes dans les premièrs années d'établissement des immigrants. C'est sans doute une des principales raisons qui expliquent une baisse appréciable de l'espoir d'occuper un emploi dans des bureaux, dans la vente ou dans les services, là où une bonne connaissance de la langue et des habitudes de travail du pays d'accueil sont exigées par l'employeur.

Pour vérifier dans quelle mesure les revendicateurs présentent une situation occupationnelle différente des immigrants habituels du Québec et de la population née au Canada, nous avons préparé le tableau 8. Ce dernier identifie les grands domaines occupationnels des revendicateurs, en excluant ceux qui sont sans emploi, ainsi que les étudiants et les professionnels non classés. Pour faire cette comparaison avec les immigrés et les personnes nées au Canada, nous avons choisi, dans les données du recensement de juin 1981, la répartition occupationnelle des personnes nées hors du Canada ou résidant dans la région métropolitaine de Montréal, ainsi que celle des personnes occupées nées au Canada et résidant au Québec en juin 1981.

TABLEAU 8

GRANDS SECTEURS D'OCCUPATION DES REVENDICATEURS (1983 - 85), DES PERSONNES IMMIGRÉES (1981) ET DES PERSONNES NÉES AU CANADA (1981), QUÉBEC, EN POURCENTAGE.

	Secteurs d'occupation		
	Administrateurs professionnels ou techniciens (11 à 37)*	Travail de bureau, ventes (41 à 61)*	Cols bleus (71 à 95)*
A- Revendicateurs occupés (à l'exception des sans emploi, des étudiants, des professions non classées et des non-réponses)			
- Profession dans le pays d'origine	16%	33%	51%
- Dernier emploi dans le pays d'origine	16%	39%	45%
- Emploi projeté au Québec	15%	24%	61%
B- Personnes occupées nées à l'étranger, région métropolitaine de Montréal, juin 1981	28%	35%	37%
C- Personnes occupées nées au Canada et résidant au Québec en juin 1981	26%	40%	34%

* Les codes numériques des grands groupes de la C.C.D.P. (Classification Canadienne Des Professions).

Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

La répartition des trois grands domaines professionnels des revendicateurs est quelque peu différente de celle de la population du Québec, immigrée ou non. D'abord, on peut remarquer que les revendicateurs sont plus nombreux dans les emplois de cols bleus, à la fois selon le dernier emploi dans leur pays d'origine (45%) et surtout, selon l'emploi projeté au Québec (61%).

Dans la population québécoise, les cols bleus nés a l'étranger et résidant à Montréal représentent 37% de la main d'oeuvre occupée, tandis que ceux qui sont nés au Canada ne constituent que 34%.

Par contre, les revendicateurs étaient moins nombreux à travailler dans le secteur de l'administration, des professions ou des techniques (16% par rapport à 28% et 26%). Enfin, ceux-ci travaillaient dans le secteur du travail de bureau, dans la vente et dans les services à peu près dans la même proportion que la population québécoise (39% comparativement à 35% et 40%).

OFFRE D'EMPLOI ET PRÉSENCE D'AMIS AU QUÉBEC

Il est étonnant de constater que près de 20% des revendicateurs ont déclaré avoir à leur arrivée une offre d'emploi. Parmi ceux-ci, se retrouvent proportionnellement plus de femmes et plus de personnes d'âge moyen (entre 20 et 50 ans). La présence d'amis au Québec semble y être pour quelque chose puisque si la moitié des revendicateurs (49%) disent avoir des amis au Québec, chez ceux qui ont une offre d'emploi cette proportion s'élève à 63%. Il pourrait s'agir également de personnes qui se sont d'abord trouvé du travail avant de venir au ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration. La présence d'amis au Québec ne présente pas de différence selon les sexes. Cependant, ceux qui ont des amis au Québec sont proportionellement plus nombreux à connaître le français que ceux qui n'en ont pas. Quant à la connaissance de l'anglais, les données nous indiquent que la présence d'amis au Québec ne produit pas de différence.

ANNEXE TECHNIQUE

Le traitement des données

Sur les quelque 9,500 dossiers des revendicateurs du statut de réfugié encore actifs le 31 décembre 1985, le M.C.C.I. a transmis au Conseil un échantillon de 1 030 formulaires anonymes "Demande de certificat de sélection" (voir copie ci-jointe du formulaire). Les services de la firme CREATEC ont été retenus pour codifier les informations contenues sur chacun des formulaires. Les cas litigieux ont été réglés en présence du chercheur du Conseil.

Les données sont disponibles sur disquettes souples 5 1/4". Le traitement de celles-ci s'est fait sur IBM-PC AT à l'aide du programme SPSS-PC+ et du micro-processeur mathématique 8087. Les tests statistiques du X2 et du V de CRAMMER ont été utilisés.

La représentativité de l'échantillon par rapport à la population des revendicateurs.

Nous reproduisons ici un tableau illustrant la grande représentativité de l'échantillon par rapport à la population totale des revendicateurs selon trois facteurs: le pays d'origine, l'année d'entrée et le sexe. Rappelons que les données de l'échantillon sont tirées du formulaire "Demande de certificat de sélection". Celles de la population sont extraites du formulaire "Attestation d'identité".

TABLEAU A

COMPARAISON ENTRE LA POPULATION TOTALE DES REVENDICATEURS ET L'ÉCHANTILLON TIRÉ QUANT AU PAYS D'ORIGINE, AU RYTHME ANNUEL DES ENTRÉES ET AU SEXE.

PAYS	POPULATION TOTALE, PAYS DE CITOYENNTÉ (9471 CAS)	ÉCHANTILLON PAYS DE NAISSANCE (1030 CAS)
	%	%
AFGHANISTAN	1,97	2,0
BANGLADESH	5,41	6,4
CHILI	1,28	1,2
CHANA	2,29	2,4
GUATEMALA	3,84	3,7
GUYANE	1,78	1,7
HAITI	6,20	6,5
IRAN	10,30	11,0
JAMAIQUE	2,61	2,3
PÉROU	2,78	3,2
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	8,07	8,0
EL SALVADOR	8,67	8,6
SRI LANKA	27,16	29,4
TOTAL	82,36	86,4
ANNÉE D'ENTREE		
1983	20,2	18,4
1984	27,0	25,1
1985	52,8	56,6
SEXE		
masculin	78,3	78,1
féminin	21,7	21,9

Gouvernement du Québec
Ministère
des Communautés culturelles
et de l'Immigration

DOSSIER

PHOTO

Demande de certificat de sélection
Application for certificate of selection

NOM / NAME 10	PRÉNOM / FIRST NAME 11	SEXE/SEX 12 ☐ MASCULIN/MALE ☐ FÉMININ/FEMALE
ADRESSE / ADDRESS — NO/RUE/VILLE / NO/STREET/CITY 13		TÉLÉPHONE / TELEPHONE 14
PAYS / COUNTRY 15	PROFESSION ACTUELLE / PRESENT OCCUPATION 16	
LIEU DE NAISSANCE / PLACE OF BIRTH — VILLE/PAYS / CITY/COUNTRY 17		NATIONALITÉ / CITIZENSHIP 18
DATE DE NAISSANCE / DATE OF BIRTH 19 (jour/day, mois/month, année/year)	SITUATION DE FAMILLE ACTUELLE / PRESENT MARITAL STATUS 20 — CÉLIBATAIRE/SINGLE ☐ — MARIÉ(E)/MARRIED ☐ — DIVORCÉ(E)/DIVORCED ☐ — FIANCÉ(E)/ENGAGED ☐ — SÉPARÉ(E)/SEPARATED ☐ — VEUF/VE/WIDOWED ☐	

LANGUES/LANGUAGES	FRANÇAIS/FRENCH 21				ANGLAIS/ENGLISH 22		AUTRES LANGUES/OTHER LANGUAGES 23
	COMPRIS / UNDERSTAND	PARLÉ / SPEAK	LU / READ	ÉCRIT / WRITE	COMPRIS / UNDERSTAND	PARLÉ / SPEAK	PRÉCISEZ / SPECIFY
COURAMMENT / FLUENTLY	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
UN PEU / A LITTLE	☐	☐	☐	☐	☐	☐	

CONJOINT/SPOUSE	DATE DE NAISSANCE / DATE OF BIRTH 25 (jour/day, mois/month, année/year)	ENFANTS MOINS DE 21 ANS / CHILDREN UNDER 21 YEARS OF AGE	SEXE/SEX 30	DATE DE NAISSANCE / DATE OF BIRTH 31
PRÉNOM / FIRST NAME 24		PRÉNOM / FIRST NAME 29	M ☐ F ☐	
VILLE ET PAYS DE NAISSANCE / CITY AND COUNTRY OF BIRTH 26			M ☐ F ☐	
CONNAISSANCE DU FRANÇAIS / KNOWLEDGE OF FRENCH 27 — ☐ OUI/YES ☐ NON/NO ☐ UN PEU/A LITTLE ☐ COURAMMENT/FLUENTLY			M ☐ F ☐	
PROFESSION ACTUELLE / PRESENT OCCUPATION 28			M ☐ F ☐	

	NOMBRE D'ANNÉES DE SCOLARITÉ / NO. OF YEARS 32	ÉTUDES POURSUIVIES/APPRENTISSAGE / EDUCATION/APPRENTICESHIP — NOM DE L'INSTITUTION / NAME OF INSTITUTION	NATURE DU DIPLÔME OBTENU / TYPE OF DIPLOMA OR DEGREE 33	DATE D'OBTENTION / DATE GRANTED 34
PRIMAIRE / PRIMARY				
SECONDAIRE / SECONDARY				
UNIVERSITAIRE / UNIVERSITY				
FORMATION PROFESSIONNELLE OU APPRENTISSAGE / PROFESSIONAL TRAINING OR APPRENTICESHIP		INSTITUTION OU EMPLOYEUR/INSTITUTION OR EMPLOYER	ATTESTATION OU CERTIFICAT/CERTIFICATE	

FONCTIONS OCCUPÉES AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES/LIST ALL POSITIONS HELD DURING LAST TEN YEARS

DE / FROM 35	À / TO 36	EMPLOYEURS / EMPLOYER 37	OCCUPATIONS / POSITION 38

AU QUÉBEC JE COMPTE EXERCER LA PROFESSION DE / TYPE OF WORK YOU PLAN TO DO IN QUEBEC 39	AVEZ-VOUS UNE OFFRE D'EMPLOI AU QUÉBEC? / DO YOU HAVE AN OFFER OF EMPLOYMENT IN QUEBEC? 40 — ☐ ÉCRITE/WRITTEN ☐ VERBALE/VERBAL — SI OUI PRÉCISEZ / IF YES GIVE DETAILS
MONTANT D'ARGENT À TRANSFÉRER / AMOUNT OF MONEY TO BE TRANSFERRED 41 — À L'ARRIVÉE / ON ARRIVAL — PLUS TARD / LATER — LIEU DE DESTINATION AU QUÉBEC / WHERE DO YOU PLAN TO RESIDE IN QUEBEC 42	AMIS AU QUÉBEC / DO YOU HAVE ANY FRIENDS IN QUEBEC? — ☐ OUI/YES ☐ NON/NO — SI OUI NOM ET ADRESSE / IF YES GIVE NAME AND ADDRESS
PARENTS AU QUÉBEC? SI OUI, COMPLÉTEZ POUR LE PLUS PROCHE PARENT / DO YOU HAVE ANY RELATIVES IN QUEBEC? IF YES, COMPLETE FOR CLOSEST RELATIVE — NOM ET PRÉNOM / LAST NAME FIRST NAME — LIEN DE PARENTÉ / RELATIONSHIP — ADRESSE / ADDRESS	44 DATE DE SON ARRIVÉE AU QUÉBEC / DATE OF ARRIVAL IN QUEBEC 45 (jour/day, mois/month, année/year)
AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ MEMBRE D'UNE ASSOCIATION FAVORISANT LES RELATIONS ENTRE LE QUÉBEC ET VOTRE PAYS? SI OUI, PRÉCISEZ / HAVE YOU EVER BEEN A MEMBER OF AN ORGANIZATION FAVORING RELATIONS BETWEEN QUEBEC AND YOUR COUNTRY? IF YES, GIVE DETAILS 46	
SÉJOURS ANTÉRIEURS AU QUÉBEC/PREVIOUS VISITS TO QUEBEC — AVEZ-VOUS DÉJÀ SÉJOURNÉ AU QUÉBEC? / HAVE YOU EVER VISITED QUEBEC? ☐ NON/NO ☐ OUI/YES — DE / FROM — À / TO 47	AVEZ-VOUS DÉJÀ TRAVAILLÉ AU QUÉBEC? / HAVE YOU EVER WORKED IN QUEBEC? 48 — ☐ NON/NO ☐ OUI/YES — DE / FROM — À / TO
VOUS A-T-ON DÉJÀ REFUSÉ L'ADMISSION OU UN VISA POUR VOUS RENDRE AU QUÉBEC OU AILLEURS AU CANADA? / HAVE YOU EVER BEEN REFUSED A VISA OR PERMISSION TO ENTER QUEBEC OR OTHER PARTS OF CANADA? 49	
J'ATTESTE L'EXACTITUDE DE CES RENSEIGNEMENTS / I DECLARE THAT THE ABOVE INFORMATION IS CORRECT — (jour/day, mois/month, année/year)	SIGNATURE

A 591

! ATTESTATION D'IDENTITE !

DATE D'EMISSION : XXXXXXXXX
VALIDE JUSQU'AU : XXXXXXXXX

NO DE DOSSIER M.C.C.I. : XXXXXXXXXX
S.I.S.A.C. : XXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Nom, prénom : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX Sexe : XXXXXXXX
Date Naiss. : XXXXXXXX Pays d'origine : XXXXXXXXXXXXXX
Adresse : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXX
Dépendant(s) accompagnant le revendicateur :

Nom, prénom	Sexe	Lien familial	Date nais.
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXX	_____	XXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXX	_____	XXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXX	_____	XXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXX	_____	XXXXXXXX

Date/port d'entrée au Canada : _____ Entre au Québec le : _____

Parent(s), autre(s) résident(s) ou organisme au Québec offrant son aide:

_____ _____ _____
(nom) (adresse) (lien de parenté

Argent actuellement en sa possession : _____

Aide financière à recevoir : _____

Nous attestons que la/(les) personne(s) décrite(s) par la présente est/(sont un/(des) revendicateur(s) du statut de réfugié et a/(ont) complété une demande de certificat de sélection du Québec.

Remarque(s) : _____

_____

Direction des services de sélection du Québec : _____

Je comprends que ce formulaire m'identifie à titre de "revendicateur du statut de réfugié". Je comprends également que tout manquement de ma part à donner suite aux démarches relatives à ma demande de statut de réfugié auprès des autorités fédérales pourra avoir des conséquences sur mon admissibilité à l'aide sociale.

F.A.S. 2 (21)

_____
Signature du revendicateur

ANNEXE 2

NOMBRE DE PERSONNES AYANT FAIT L'OBJET
D'UNE ATTESTATION D'IDENTITE EN 1986

PRINCIPAUX PAYS DE NAISSANCE

SRI LANKA	2 488	19,1
TURQUIE	1 788	13,7
SALVADOR	1 202	9,2
IRAN	1 124	8,6
HAITI	916	7,0
GHANA	696	5,3
CHILI	631	4,0
GUATEMALA	536	4,1
SOMALIE	479	3,7
BANGLADESH	296	2,3
PAKISTAN	232	1,8
PEROU	178	1,4
INDE	170	1,3
POLOGNE	167	1,3
PORTUGAL	127	1,0
BOLIVIE	120	0,9
GUYANE	110	0,8
JAMAIQUE	110	0,8
ETHIOPIE	108	0,8
AFGHANISTAN	105	0,8
TOTAL 20 principaux pays	11 583	88,8%
TOTAL tous les pays	13 041	100,0%

Source: M.C.C.I., Service de l'organisation et des systèmes